AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**213C2035**
FR0000044448-FS0789

30 décembre 2013

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NEXANS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 décembre 2013, la société Dodge & Cox (555 California Street, 40th Floor, San Francisco, Californie, CA 94104, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 084 112 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEXANS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 42 043 145 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.